

N/REF : 18/03/2026 9H22 C:262735 I:34991
V/REF : OSMIL808247900
V/Email reçu le Mercredi 18/03/2026 a 9H22

FONCIA AF IMMO

**85 AVENUE JEAN JAURES
38320 EYBENS**

IMMEUBLE : COPRO PROVENCALES
16 ALLEE LES PROVENCALES
38320 POISAT

St Martin-H, le 20 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 18 ALLEE DES PROVENCALES - POISAT MR MARTIN 06 51 23 66 52
MR JEAN CHOMEL 06 09 62 56 89

MOTIF : INTERVENIR POUR EAUX USEES COMMENCENT A REMONTER AU NIVEAU DU LOT N° 18
Donneur d'ordre : Mme A. PIOCH

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 18/03/2026 A 15H30
INTERVENTION A REPROGRAMMER AVEC PL
DIAMETRE RESEAU 400

CE JOUR TEL POUR REPROGRAMMER UNE INTERVENTION AU POIDS LOURDS
ANNULATION, INTERVENTION D'UNE AUTRE ENTREPRISE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff déplacement sans intervention	1	57,08	57,08

TOTAL H.T.	57,08
T.V.A. a 10,00%	5,70
TOTAL T.T.C.En EURO	62,78

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN